

jeunes chercheurs et à leur accès en plusieurs conditions maximales pour être pris en compte. L'absence de critères de sélection est un problème qui se pose également dans le monde de l'enseignement.

Le régime d'enseignement des sciences pour avoir un impact positif sur la société doit être basé sur la production de connaissances nouvelles, l'absence de biais et la participation active des citoyens. L'absence de ces critères est un problème qui se pose également dans le monde de l'enseignement.

Le gouvernement de la Flandre propose de créer un comité de conseil scientifique à l'échelle fédérale et régionale. L'objectif est de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement. Le comité sera composé de représentants de la recherche scientifique et de représentants de la société civile.

La FWO (Fonds National de la Recherche Scientifique) dispose d'un comité de conseil scientifique à l'échelle fédérale. Ce comité a pour mission de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement.

Ce comité a pour mission de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement. Il est composé de représentants de la recherche scientifique et de représentants de la société civile.

On trouve également des comités de conseil scientifique à l'échelle régionale. Ces comités ont pour mission de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement.

Le comité de conseil scientifique à l'échelle fédérale est composé de représentants de la recherche scientifique et de représentants de la société civile. Son rôle est de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement.

Revue de négociation les modalités respectives de manière à ce que l'impact de la mesure et de développer les conditions de travail des chercheurs et de garantir la qualité de l'enseignement.

Quel est le rôle du comité de conseil scientifique ?

Ce comité a pour mission de promouvoir la recherche scientifique et de garantir la qualité de l'enseignement.

Compteurs intelligents : quel génie sortira de la lampe ?

François Grevisse, Véronique van der Planke

Entre report de risque et paternalisme technocratique, les « compteurs intelligents » d'électricité et de gaz suscitent autant de craintes pour leurs détracteurs qu'ils n'inspirent d'espoir à leurs partisans. Ils sont pourtant en phase de déploiement massif en Wallonie et ciblé en Flandre. À Bruxelles, un récent projet d'ordonnance dresse les grandes lignes du dispositif, tandis que Sibelga prévoit l'installation de 13 200 compteurs smart avant 2019.

Depuis 2009, la législation européenne a multiplié les impulsions pour forcer le déploiement des compteurs intelligents. L'Objectif était de favoriser « la participation active des consommateurs au marché de la fourniture¹ ». Il faut entendre par là que le consommateur devrait être incité à consommer moins aux moments où l'énergie est plus chère sur les marchés de gros, quitte à reporter ce déficit de consommation sur des périodes où la production tend à être excédentaire. C'est en somme la logique des compteurs bi-horaires, poussée à son apogée. Et il faut reconnaître que l'idée

1 | Clean Energy Package de la Commission européenne : <http://bit.ly/2glD2QO>.

de cette « flexibilité de la demande » est séduisante : puisque la production intermittente d'énergie renouvelable est appelée à gagner en importance, et que parallèlement la capacité de production d'électricité classique non intermittente est en chute libre en Belgique, ne devrions-nous pas accepter l'idée que notre manière de consommer s'adapte à la production ? À quel prix répondons-nous inconditionnellement à la demande d'électricité ? Est-il raisonnable de maintenir des centrales qui fonctionnent moins de 40 % du temps² ?

Ainsi, le rêve futuriste de compteurs « intelligents » s'impose-t-il progressivement comme un élément clé de la politique européenne de transition énergétique. Et si certains mettent encore en doute le bilan cout-bénéfice du système, la fin annoncée de la production des compteurs classiques devait clore la question politique sur la nécessité d'y recourir.

Depuis 2016, l'idée du déploiement des compteurs intelligents se précise donc en Wallonie et en Flandre, et devrait aboutir à un déploiement effectif dès 2019. À Bruxelles, un projet de révision des ordonnances qui régissent les marchés du gaz et de l'électricité est actuellement sur la table. Il dresse les premiers contours, encore flous, de l'encadrement des compteurs intelligents et soulève de multiples questions fondamentales.

Le consommateur résidentiel : quel potentiel de flexibilité ?

En 2011 déjà, une étude du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) mettait en doute le potentiel des compteurs intelligents pour réduire les consommations d'énergie des ménages³, un potentiel qu'elle estimait

Un compteur intelligent, c'est quoi ?

Un « compteur intelligent » d'électricité ou de gaz est « un système électronique qui peut mesurer la consommation d'énergie en fournissant davantage d'informations qu'un compteur classique et qui peut transmettre et recevoir des données à des fins d'information, de surveillance et de contrôle en utilisant une forme de communication électronique ».

En somme, il s'agit donc d'un compteur qui relève les consommations et les envoie au gestionnaire de réseau de manière automatique, par exemple heure par heure. Ce type de compteur permet également au gestionnaire de réseau de couper ou limiter la consommation à distance.

« entre 0 et 4 % dans le meilleur des cas ». Aujourd'hui, la mise en œuvre pratique du dispositif corrobore ces résultats. Aux Pays-Bas, où près de 25 % des ménages ont été équipés d'un compteur intelligent, le Bureau du plan pour l'environnement évaluait en 2016 l'économie d'énergie effective à moins d'1 %, soit nettement moins que l'économie initialement escomptée de 3,5 %. Rapporté au consommateur bruxellois moyen, cela représenterait une économie annuelle de 5 à 15 euros, des peccadilles par rapport au cout d'un compteur, vraisemblablement supérieur à 25 euros par an pendant toute la durée de vie du compteur (quinze ans).

De même, on sait que, dans des conditions optimales, les ménages se montrent capables de déplacer jusqu'à 10 % de leur charge des heures de

2 | En 2016, le facteur de charge des centrales au gaz était de 37 % (<http://bit.ly/2k3W19a>).

3 | Klopfert F., Wallenborn G., *Empowering consumers*

through smart metering, a report for the BEUC, 2011.

pointe⁴..., mais qu'en sera-t-il en conditions réelles et sur le long terme ? Atteindront-ils ces modestes sommets s'ils ne disposent ni des moyens de visualiser leur consommation depuis leur salon ni d'un accompagnement rapproché ? Ainsi que l'étaie une étude de l'Ademe⁵, l'agence française de l'environnement, tout porte à croire que le commun des ménages ne tirera parti de la démultiplication des mesures qu'au prix d'un accompagnement énergétique personnalisé. Un accompagnement qui produit d'ailleurs aussi des effets en dépit de tout comptage intelligent.

Bref, en matière de « déplacement de la charge » autant qu'en matière d'économies d'énergie, les déceptions nous guettent. En Grande-Bretagne, l'Institute of Directors a ainsi proposé en juin 2015 d'enterrer le programme de déploiement lancé en 2011 ou de le recentrer sur les ménages présentant de grosses consommations. Une approche déjà adoptée en Allemagne où les compteurs intelligents sont réservés aux consommateurs de plus de 6 000 kWh/an.

Or, malgré la ténuité des bénéfices observés, on nous promet un avenir plus avantageux dans lequel l'automatisation et les électroménagers intelligents joueraient à leur tour un rôle crucial, commandant le démarrage ou l'arrêt de nos appareils en fonction du tarif en vigueur, de l'heure et de la demande sur le réseau. Seulement voilà, tout cela n'est encore qu'hypothétique et touchera vraisemblablement une fraction seulement des équipements et des ménages. En effet, on voit mal comment le fonctionnement de l'éclairage, du frigo et de la cuisinière pourrait être automatiquement retardé. Ni comment ces technologies atteindront les ménages qui disposent d'ores et déjà, et pour les dix années à venir, d'équipements

électroménagers ou encore ceux qui, par nécessité économique, se tournent vers des équipements bas de gamme ou de seconde main.

À ce jour, malgré l'intérêt manifeste qu'y portent les gestionnaires de réseaux, les fournisseurs de matériel et les fournisseurs d'énergie, les bénéfices des compteurs intelligents pour les ménages ne sont donc peut-être qu'un mirage. Or, si ces bénéfices sont incertains et vraisemblablement ténus, les risques sont eux bien réels, tant en termes de protection du consommateur, de charge financière et de fonctionnement du marché, qu'en termes de vie privée.

Prépaiement, coupures ou limitations à distance : les scénarios du pire

En ouvrant de nouvelles possibilités techniques, les compteurs communicants risquent bien de fragiliser la protection des consommateurs.

Des opérations telles que *la coupure ou la limitation pourraient ainsi être réalisées à distance, accélérant et déshumanisant encore un acte technique lourd de conséquences sur la dignité humaine*. Si ce scénario est en soi préoccupant pour les ménages engagés dans une procédure de défaut de paiement, il l'est également pour ceux qui subissent une coupure sans décision de justice en raison de l'absence supposée de contrat de fourniture.

Par ailleurs, et même si cela ne semble heureusement pas participer aux intentions politiques bruxelloises actuelles, *le compteur à budget, utilisé en Wallonie et en Flandre, mais interdit à Bruxelles, pourrait être remis au gout du jour*. Les couts d'installation n'y feraient en tout cas plus obstacle, puisque le prépaiement peut faire partie des fonctionnalités de base du compteur intelligent. Pourtant, le dispositif est un véritable outil d'exclusion sociale qui conditionne l'accès à l'énergie du ménage aux seuls moyens financiers dont il

4 | *Ibid.*

5 | <http://bit.ly/2AbHajK>.

dispose en temps et en heure. En tout état de cause, on peut craindre que les informations complémentaires transmises par les compteurs communicants n'amènent les ménages déjà en privation à se rationner plus encore.

À tous ces égards, *la moindre des précautions serait d'interdire toute coupure ou limitation sans déplacement d'un technicien*. En France, la coupure est d'ailleurs d'ores et déjà conditionnée à cette règle. À Bruxelles, cela ne semble cependant pas avoir été prévu.

Un compteur qui tient au courant...

Les compteurs intelligents bousculent également le respect de la vie privée, en substituant aux données annuelles issues des compteurs classiques, des données d'une indécente précision, comme les horaires d'occupation du logement et d'utilisation des équipements, le nombre d'occupants, le niveau d'équipement électroménager... le profil de consommation quart horaire se prête à toutes les interprétations, quelles qu'en soient la finalité ou la validité. En France, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) recommande ainsi que la courbe de charge ne peut être collectée que pour certaines finalités et moyennant le consentement exprès, libre, éclairé et spécifique des personnes concernées.

L'usage même que pourraient en faire les pouvoirs publics ouvre d'ailleurs la voie à une forme de « gouvernementalité algorithmique » que nous ne pouvons que redouter. On se souvient de la récente loi Tommelein du 13 mai 2016, qui permet aux institutions de sécurité sociale d'accéder aux consommations de leurs bénéficiaires pour lutter contre la fraude sociale par la voie du profilage des données⁶.

6 | Grevisse F. et van der Plancke V., « La fraude sociale à l'épreuve des consommations énergétiques », revue *Démocratie*, septembre 2015, www.socialenergie.be.

Le choix passif de devenir un consommateur actif?

L'avant-projet de modification des ordonnances bruxelloises gaz et électricité prévoit que « tout utilisateur du réseau peut demander que le gestionnaire du réseau de distribution s'abstienne de poser des actes à distance et de communiquer avec un compteur intelligent ». Les utilisateurs résolus à s'opposer aux fonctionnalités communicantes de leur compteur pourront donc le faire. Pour les autres, par contre, *qui ne dit mot consent*.

Cependant, l'activation de ces fonctionnalités n'est pas anodine puisqu'elle permet à Sibelga, le gestionnaire de réseau de distribution, de couper ou de limiter à distance. Elle propulse également le consommateur dans un marché vraisemblablement plus complexe, où le prix pourrait varier d'heure en heure et, pourquoi pas, en fonction de l'évolution instantanée des prix du marché⁷. Combien de consommateurs fragilisés, pourtant autorisés à la fois à désactiver la communication et à demander la facturation annuelle, tomberont dans le panneau d'une formule tarifaire complexe⁸, facturée sur une base mensuelle et potentiellement impayable au plus fort de l'hiver ? Combien d'entre eux subiront alors une limitation ou une coupure à distance ?

À contrario, si le législateur imposait un choix actif pour activer les fonctionnalités communicantes, il réduirait considérablement les risques d'une transition violente. Mieux encore, il inciterait les acteurs du marché à expliquer eux-mêmes les avantages de

7 | En Californie, le prix final de l'énergie varie d'un facteur 4 entre les heures de pointe et les heures les plus creuses.
8 | 63 % des ménages belges disposent d'un des dix tarifs les plus chers du marché, et seuls 3 % bénéficient d'un des dix tarifs les moins onéreux (étude de la Creg relative aux portefeuilles de produit des fournisseurs d'énergie, 2017).

ces fonctionnalités au consommateur et réserverait les bénéfices du système à ceux qui souhaitent en bénéficier. S'ils en sont satisfaits, ils en deviendront les meilleurs ambassadeurs. Dans le cas contraire, le fait d'avoir posé un choix actif ne peut que rendre plus palpable le droit d'y renoncer. Quoi qu'il en soit, *pour que la possibilité de choisir soit réelle, il est impératif que les fournisseurs proposent des contrats sans communication, pour des tarifs qui ne pénalisent pas le consommateur*⁹.

Un choix passif peut-il vraiment répondre à l'ambition majeure des compteurs intelligents, qui est de rendre le consommateur « actif » ?

L'intelligence : l'apanage des compteurs ?

Les compteurs intelligents compromettent à la fois la protection du consommateur et le respect de la vie privée. Ils n'offrent de surcroît, en dépit de leur coût important, que des perspectives floues de flexibilité ou de réduction des consommations. Il est donc légitime de les remettre en question. D'autant que leur impact sur la santé est, lui aussi, régulièrement questionné¹⁰. Est-il, dès lors, pertinent de généraliser le placement des compteurs intelligents ? Quelles devraient être les fonctionnalités de ces compteurs ? Où devons-nous nous arrêter ? Il s'agit de toute évidence de questions de société. Or les réponses qu'y apportent décideurs et acteurs du marché montrent de forts accents technocratiques. Non seulement le choix d'adopter ces compteurs témoigne d'une confiance contestable dans des techniques qui

n'ont pas encore fait leurs preuves, mais il nous est présenté comme un impératif technique dont la remise en cause semble tenir de l'hérésie. Et si l'on sait que « Sibelga y travaille » depuis des années déjà, on sait également qu'elle « en réserve la primeur au régulateur Brugel »¹¹. L'intelligence serait-elle donc l'apanage des compteurs et de ceux qui les promeuvent ? Par ailleurs, les modalités d'adaptation et les fonctionnalités des compteurs, noyées dans le jargon et les justifications techniques, semblent parfois avoir été confisquées au consommateur qui est pourtant supposé en bénéficier. Ainsi, à Bruxelles, c'est au gestionnaire de réseau qu'il reviendra de définir les niches prioritaires de déploiement d'un dispositif dont nous ne pourrions pas refuser l'installation. De même, le gouvernement sera même autorisé à définir certaines circonstances dans lesquelles le gestionnaire de réseau peut réaliser des opérations à distance, telle que la coupure ou la limitation de puissance, nonobstant l'opposition du consommateur. La dérive technocratique atteint l'apogée du paternalisme lorsqu'elle affirme la nécessité technique de rendre le consommateur actif et de le faire par la voie d'un choix passif.

Aussi, peut-on s'étonner qu'en Belgique, les compteurs intelligents ne suscitent à ce jour qu'une opposition publique très modérée. En France, où ces compteurs sont en cours de déploiement, plus de quatre-cents communes ont d'ores et déjà voté contre « Linky », tandis que des collectifs citoyens s'organisent pour résister à son installation¹².

De toute évidence, la technologie n'est jamais socialement neutre. Elle ouvre de nouvelles possibilités qu'il est nécessaire d'encadrer ou, le cas échéant, de

9 | Le Clean Energy Package mentionne que « Les États membres devraient [...] veiller à ce que les consommateurs qui choisissent de ne pas participer activement au marché ne soient pas pénalisés ».

10 | Lannoye P., *Quelques arguments pour remettre en question le compteur « intelligent »*, décembre 2015, p. 6, <http://bit.ly/2i9JFfa>; Berard N., *Sexy Linky ?*, L'âge de faire, 2016, p. 10.

11 | <http://bit.ly/2n5J93B>.

12 | <http://lemde.fr/2jN4EVS>. Voir également la fronde des communes sur <http://bit.ly/1VIH392>.

refermer. Et si l'enjeu mérite un débat démocratique, il faudra nous affranchir de toute condescendance technocratique : l'intelligence ne peut émaner que de nous et le compteur, même communicant, n'en développera pas d'autre que celle que nous y mettrons.

Combattre la pauvreté alimentaire : un enjeu de civilisation

Olivier De Schutter

Il est décidément plus facile d'annoncer de bonnes résolutions que de les mettre en œuvre. En 2010, les États membres de l'Union européenne s'étaient engagés à réduire de 20 millions le nombre de personnes en risque de pauvreté pour 2020¹³. Pourtant, alors que cette échéance se rapproche à grands pas, l'agence européenne de statistiques Eurostat annonçait le 17 octobre 2017 que la pauvreté résiste. Près d'un quart de la population européenne (23,4 % exactement) se situait en risque de pauvreté en 2016, cela représente 117 millions de personnes. Or, c'est d'abord sur les achats alimentaires, seul poste du budget du ménage qui n'est que relativement compressible, que les ménages les plus précaires tentent d'économiser. Et quand même cela ne suffit plus, ils se tournent en dernier recours vers les organisations caritatives. Dans toute l'Europe, l'on s'habitue à ce que les banques alimentaires fassent partie du paysage de la protection sociale. En Belgique, le recours à l'aide alimentaire a augmenté de 17,3 % entre 2013 et 2016¹⁴.

Ce sont ces réalités que sont venus décrire les représentants de banques alimentaires, d'organisations de lutte contre la pauvreté, de services sociaux et d'organismes caritatifs pour les sans-abris, lors d'une réunion que le Panel

international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food) a convoquée au Parlement européen sur le thème de la pauvreté alimentaire¹⁵. Un double consensus se dégage, apparemment paradoxal : un régime alimentaire sain reste hors de portée pour beaucoup de familles à faible revenu et, cependant, poursuivre dans la voie actuelle en encourageant une baisse des prix des denrées alimentaires, et un meilleur accès à l'aide alimentaire, conduit à l'impasse. Des prix bas et l'aide alimentaire sont, au mieux, des palliatifs. Ce ne sont pas des solutions durables.

Depuis cinquante ans, on a prétendu répondre aux attentes des familles les plus défavorisées en encourageant une production alimentaire de masse, une agriculture à grande échelle et capable par conséquent de réaliser des économies d'échelle, une logistique de grands volumes, une production standardisée, une distribution par les grandes chaînes via le canal des « hyper » et des « super » marchés. On a voulu faire peu cher car on a voulu éviter les choix politiques difficiles. L'alimentation « low cost » a fonctionné comme le substitut de fait de politiques sociales plus robustes qui auraient pu protéger les ménages les plus précaires de la pauvreté alimentaire.

Mais une prise de conscience se fait jour. Les observateurs sont à peu près unanimes à présent pour considérer que cette alimentation « low cost », issue des choix qui ont été faits dans le cadre de la politique productiviste lancée au cours des années 1960, est un échec patent. On a voulu aider les ménages pauvres à avoir accès à une alimentation à un prix abordable, façon commode de se dispenser de mettre sur pied une protection sociale qui fasse vraiment rempart à la

13 <http://bit.ly/2gnv8FC>.

14 <http://bit.ly/2AcsXDR>.

15 Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'un processus triennal de réflexion sur le développement d'un projet de « politique alimentaire commune » pour l'Europe.